

DEPARTEMENT DES
ARDENNES

ARRONDISSEMENT
DE
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Délibération n°

N°03CD/01/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
**OFFICE DE TOURISME
ARDENNE RIVES DE
MEUSE**

Place du Château
08320 VIREUX-WALLERAND

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ DE DIRECTION

SEANCE DU 20 JANVIER 2026

OBJET : Election des membres de la commission d'appel d'offres

L'an deux mille VINGT-SIX, vingt janvier à dix-huit heures, le Comité de Direction de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme ARDENNE rives de Meuse, légalement convoqué, s'est réuni au CISE, rue pasteur, à Vireux-Wallerand, sous la Présidence de Monsieur Bernard Deforge.

<p>Membres en exercice : 14 Membres présents : 10 Suffrages exprimés : 10 N'ayant pas pris part au vote : 0</p>

PREFECTURE DES ARDENNES

26 JAN. 2026

ARRIVEE

Convocation faite le : 12 janvier 2026

Etaient Présent(e)s :

Mesdames Isabelle BODART, Frédérique CHABOT, Angéline COURTOIS, Dominique FLORES, et Messieurs Bernard DEFORGE, Daniel DURBECQ, Mickaël WALTER, Joel BOUCHER, Yohan LOGGIA, Slimane CHIBANE.

Etaient excusé(e)s :

Monsieur Jean-Claude GRAVIER

Secrétaire de séance :

Madame Angéline COURTOIS

Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)	Délibération sans incidence financière	Délibération n° N°03/CD/01/2026
		Date : 20 janvier 2026

Après avoir entendu le rapport de M. le président,
Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit, notamment, que dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Comité de Direction décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à titre permanent.

A la proposition d'un vote à bulletin secret, les membres du Comité de Direction décide de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Une seule liste est déposée composée des membres titulaires suivants :

Mesdames Frédérique CHABOT, Angéline COURTOIS et Messieurs Daniel DURBECQ, Mickaël WALTER, Yohan LOGGIA.

Et des membres suppléants suivants :

Mesdames Isabelle BODART, Dominique FLORES, et Messieurs Joel BOUCHER, Slimane CHIBANE, Jean-Claude JACQUEMART.

Etant rappelée que la CAO est présidée par le Président de l'Office, M. Bernard DEFORGE,
Que le Directeur officiera en qualité de secrétaire.

Les résultats sont les suivants : vote unanime de la liste dans son intégralité.

Sont élus à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Frédérique CHABOT	Madame Isabelle BODART
Madame Angéline COURTOIS	Madame Dominique FLORES
Monsieur Daniel DURBECQ	Monsieur Joel BOUCHER
Monsieur Mickaël WALTER	Monsieur Slimane CHIBANE
Monsieur Yohan LOGGIA	Monsieur Jean-Claude JACQUEMART

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié Exécutoire,

Le Président de l'EPIC
Office de Tourisme ARDENNE rives de Meuse.

Bernard DEFORGE.

Transmis au représentant de l'Etat le : 23/01/2026

Affiché le : 23/01/2026